



Tél : 01 64 01 76 07

Fax : 01 64 01 79 02

contact@mairie-chalmaison.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 JUILLET 2019 à 18h00

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELANNOY, Maire de la commune.

Date de convocation : 04/07/2019

Présents :

Jean-Pierre DELANNOY, Elisabeth MORIETTE, Latévi LAWSON, Gilles GRIES, Georges SOUCHAL, Patrice BENETEAU, Patrice LAFONTAINE, Delphine MENARD, Romuald MORET, Rita CHOPY, Franck PIOTROWSKI

Absents représentés :

Jeff CHOPY pouvoir à Rita CHOPY

Jacques-Olivier SIMON pouvoir à Elisabeth MORIETTE

Absents excusés :

Dominique MAURER

Secrétaire de séance :

Rita CHOPY

Le Maire déclare la séance ouverte à 18H00.

Les Membres du Conseil Municipal n'ayant pas d'observations, le procès-verbal du 26 Juin 2019 est approuvé et adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de l'obligation d'adhérer au S2E77 pour le territoire du Bassée Montois. Le transfert de la compétence sera donc effectif à compter du 1^{er} janvier 2020. Un lissage sur le prix de l'eau sera effectué sur 10 ans.

APPROBATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AU PROJET D'ALIENATION D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DIT DE LA « CROIX DE TACHY » ET DE LA RUELE DU « CHAMP BOUTROU »

Objet: décision d'aliénation du chemin rural

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu la délibération en date du 5/12/2018 décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Vu l'arrêté municipal en date du 24/12/2018 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 6 Février 2019 au 23 Février 2019 ;

Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que le chemin rural a cessé d'être affecté à l'usage du public ;

Considérant que, par suite, il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation, et notamment de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir le chemin concerné.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

Approuve l'aliénation du chemin rural, sis chemin de la « Croix de tachy » située entre la RD122 et le pont SNCF franchissant la ligne ferroviaire Paris-Mulhouse inclut, sur la commune de Chalmaison.

Approuve le projet de déclassement, en vue d'une aliénation future totale ou partielle, de la voie communale dénommée « Ruelle du Champ Boutrou » située entre la Rue Eugène Jacquelin et la sente du Champ Boutrou sur la commune de Chalmaison.

Mandate Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces deux affaires.

13 VOIX POUR

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

PROJET DE CHAUFFAGE A L'ECOLE

L'entreprise GF ELEC est venue sur le site de l'école pour l'installation éventuelle d'un système de chauffage réversible, chauffage l'hiver et climatisation l'été. Monsieur le Président ainsi que la Vice-Présidente ont été informés de la démarche.

Une offre sera effectuée par l'entreprise pour ces travaux éventuels.

ELECTRICITE ESPACE TEMPS LIBRE

L'électricité ne fonctionnant plus dans l'espace temps libre, l'électricien qui a fait l'installation est passé mais il s'avère que le problème vient d'une phase qui ne fonctionne plus.

La commune a donc fait appel à ENEDIS, qui doit intervenir dans les prochains jours.

Plus aucune question étant posée ;

La séance est levée à 18H15.

Le Maire,
Jean-Pierre DELANNOY

PROCES-VERBAL DU 9 JUILLET 2019- 19H00

SIGNATURES

Jean-Pierre DELANNOY

Elisabeth MORIETTE

Latévi LAWSON

Georges SOUCHAL

Gilles GRIES

Patrice BENETEAU

Rita CHOPY

Delphine MENARD

Franck PIOTROWSKI

Jacques-Olivier SIMON
(Pouvoir à Elisabeth MORIETTE)

Romuald MORET

Patrice LAFONTAINE

Dominique MAURER
(Absent excusé)

Jeff CHOPY
(Pouvoir à Rita CHOPY)